



Vente véhicules au profit d'une association

Par association ARCADE

Bonjour

Je suis président d'une association qui permet à tous propriétaires de véhicules anciens de restaurer ou d'entretenir son véhicule dans des locaux adaptés avec tout le matériel nécessaire. Nous sommes locataire de locaux appartenant à la commune de Châteauroux. Nos ressources sont les adhésions annuelles, le stationnement de quelques véhicules de nos adhérents, la vente de pièces, etc...

Nous avons fait l'acquisition de quelques véhicules dont notre but est de les restaurer de les vendre au profit de l'association, en vue d'améliorer notre trésorerie et surtout de pouvoir nous acquitter des frais mensuels (loyer, assurance, charges, etc.).

Ma question est simple, en tant qu'association avons nous le droit de vendre des véhicules sachant que c'est notifié dans nos statuts, et si c'est le cas peut on bénéficier des avantages des garages en ce qui concerne les cartes grises et l'assurance flotte de véhicules. Par avance merci. Philippe MERIAU